

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2023**

**N° 2023-057**

*L'an deux mil VINGT TROIS, le VINGT TROIS du mois de SEPTEMBRE, à DIX heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, 1<sup>ère</sup> adjointe, maire par suppléance.*

Date de Convocation :  
19/09/2023

*(report de la réunion  
initialement prévue le  
15/09/23)*

Date d’Affichage :  
19/09/2023

Nbre de Conseillers :  
En Exercice : 10  
Présents : 7  
Votants : 8

Etaient présents :

*Mesdames Véronique DEPREUX, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Philippe BOSQUET, Christophe TIRARD, Philippe HERITIER*

Absents excusés : *Mesdames Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Monsieur David PETITON*

Pouvoir :

*- Madame Catherine CORNILLOT à Monsieur Jean-Philippe BOSQUET*

*Formant la majorité des membres en exercice.*

*Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE*

**OBJET : COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) DES AGENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIF**

*Le montant du CIA, versé en novembre, est révisable annuellement.*

*En 2021, il a été décidé d'augmenter progressivement son montant.*

*Il est actuellement de 300 € pour les agents techniques (200 € pour les temps partiels) et de 400 € pour le personnel administratif.*

*Il est proposé d'augmenter ces montants à 400 € pour les agents techniques (restant à 200 € pour les temps partiels) et 500 € pour le personnel administratif.*

*Compte-tenu du délai d'organisation des élections complémentaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident la modification des montants du CIA et autorisent Mme DEPREUX, 1<sup>ère</sup> adjointe, maire par suppléance, à prendre les arrêtés correspondants.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

*Le registre dûment signé*

**Véronique DEPREUX**

**1<sup>ère</sup> adjointe**

**Pour le maire empêché**

